

leur est pas rompu : *Et non erat qui frangeret eis* (Thiren. IV, 4).

Aussi sont-ils grandement coupables devant Dieu ces parents qui négligent ainsi d'instruire leurs enfants et, par là, livrent leurs âmes sans défense aux attaques du démon. *Immolaverunt filios suos et filias suas demoniis* (Ps. CV, 37). Saint Jean Chrysostôme dit que "c'est le plus grand de tous les péchés et celui qui occupe le plus haut degré de l'échelle des mauvaises actions." *Ostendamus maximum omnium peccatorum esse liberorum neglectum, et ad ipsum malitiae apicem pervenire.*" (1) La raison qu'il en donne est qu'ils deviennent comme des meurtriers de leurs enfants, à l'exemple d' Héli : "*Sic nimirum Heli factus est filiorum suorum occisor.*"

Aussi les ennemis de notre religion profitent-ils partout de cette insouciance coupable des parents à l'endroit de leurs enfants, pour s'emparer de ces jeunes âmes par tous les moyens possibles "pour les arracher des mamelles de l'Église et les priver du lait de la sainte doctrine." *Ablactatos à lacte, avulsos ab uberibus* (Is. XXVIII, 9).

Saint Vincent de Paul rencontra un jour un pauvre de profession qui avait volé un enfant et qui s'appliquait à lui déformer les membres, afin d'attirer la pitié des passants et de leur extorquer ainsi des aumônes. "Misérable, lui cria le saint, je te prenais pour un homme et tu n'es qu'un monstre !" Il lui arracha l'enfant et il l'apporta dans le pan de son manteau.

À l'exemple de ce monstre, les adeptes de satan s'efforcent partout de voler les enfants chrétiens à JÉSUS-CHRIST et de les soumettre aux plus affreuses déformations. On les mutilé dans leur esprit et dans leur cœur ; on les corrompt dans leurs âmes ; on les tue par la famine de l'enseignement religieux. *Non famem panis, neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Domini* (Amos, VIII, 11)."

"Si j'étais le diable, écrivait Alban Stolz en 1845, et que

(1) Adv. oppug. vitæ monast. III, 3.